



CATA CAMARGUAISE GRADE 5B 29 et 30 AVRIL 2017 AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **CATA CAMARGUAISE – Grade 5B**

Dates complètes : **Les 29 et 30 Avril 2017**

Lieu : **BAIE D'AIGUES-MORTES**

Autorité Organisatrice : **SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI PORT CAMARGUE**

1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020
- 1.1 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les catamarans de série des groupes C1 - C3 – C4. Le groupe C4 est composé des séries Tyka, Dagoon et des catamarans d'une longueur comprise entre 13 à 14 pieds inscrits à la table des ratings FFVoile 2017. Les bateaux à foils ne sont pas autorisés à courir, ni les Classe A qui ne sont pas définis comme « Classe A Classique »,

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

Société Nautique Grau du Roi / Port Camargue
Quai d'Escale
30240 LE GRAU DU ROI
Tél. : 04 66 53 29 47
contact@sngRPC.com

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile compétition ou licence adhésion accompagnées d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier :

- d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros,
- présenter un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISA, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 CLASSIFICATION

Sans objet

5 DROITS A PAYER

5.1 *Les frais d'inscription requis sont les suivants (Apéritif dinatoire du samedi soir inclus)*

Equipages "Jeune" (-21 ans) : 25 €

Solitaires : 30 €

Equipages "double" : 45 €

6 SERIES QUALIFICATIVES ET FINALES

Sans objet

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 29 Avril 2017

9h00 à 12h00 *Inscriptions à la SNGRPC*

13h00 *Briefing*

7.2 Jours de Course :

Samedi 29 avril 2017

14h30 *Mise à disposition sur l'eau pour une à 5 courses*

Dimanche 30 avril 2017

10h30 *Mise à disposition sur l'eau pour une à 5 courses.*

16h00 *Heure limite pour le début de la dernière procédure*

17h30 *Proclamation des résultats et remise des prix, dès que possible après les courses.*

8 JAUGE

Chaque bateau doit produire un certificat valide de jauge au moment de la confirmation de son inscription.

9 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **samedi 29 avril 2017** ou seront affichées selon la prescription fédérale.

10 LIEU

Emplacement de la zone de course : Baie d'Aigues Mortes.

11 PARCOURS

Les parcours seront des parcours construits (type « Banane » avec dog leg)

12 SYSTEME DE PENALITES

La règle 44.1 est modifiée de telle sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour

13 CLASSEMENT

13.1 La régate sera validée si au moins 2 courses ont été courues et validées.

13.2 Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

18 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

19 PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'organisateur.

20 DECISION DE COURIR – DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Comment se rendre à la S.N.G.R.P.C

- Prendre l'autoroute A9

- Sortir à " MONTPELLIER - EST " (Aéroport international) ou « GALLARGUES » et suivre direction " LES PLAGES ", puis au GRAU du ROI, suivre direction PORT CAMARGUE, CAPITAINERIE et parking Yacht Club, avant port.

- La mise à l'eau est située à proximité de la Capitainerie.

Le stationnement des véhicules et des remorques se fera au parking de la Marine près de la mise à l'eau, accès réglementé.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Société Nautique Grau du Roi / Port Camargue

Quai d'Escale - 30 240 Port Camargue

Tél. : 04.66.53.29.47

contact@sngRPC.com

www.sngRPC.com